

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LANCIÉ

Séance du 5 octobre 2026

Délibération n° 2026.10.78

NOMBRE DE MEMBRES

- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 14

DATE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le cinq octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie – salle du conseil, sous la présidence de M. Jacky MENICHON.

Présents : Mmes et MM. Gilles ASSANT, Florent BARBAFIERI, Maxence BIGNIER, Marie-Laure BOURRAND, Valérie CALLARD, Rémy CHAVANNE-TRICHARD, Emmanuel CHERMETTE, Nadine DESHENRY SABATINO, Denis GAROD, Jacky MENICHON, Alexandra PRAT, Gaëlle RAYNAUD, Carole SOULIER et Christophe WAÏT.

Excusée : Mme Anne GENY DE FLAMMERE COURT

Monsieur Florent BARBAFIERI est élu secrétaire de séance.

Objet : Convention pour la plantation et l'entretien de haies dans le cadre des « olympiades de la biodiversité »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Saône Beaujolais (CCSB) conduit des actions de préservation et de restauration d'écosystèmes naturels liés aux zones aquatiques et humides, d'espèces menacées notamment par la raréfaction et la fragmentation de leur habitat, et des enjeux de conservation des sols agricoles et de gestion quantitative et qualitative des eaux pluviales.

Pour conforter ces actions, la CCSB et trois partenaires associatifs, Arthropologia, la Ligue pour la protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon, mènent les « Olympiades de la biodiversité ».

Ce programme d'actions vise à créer, restaurer, 10 km de haies, 20 mares, 1 ha de bosquets, 250 arbres isolés et 30 hibernacula.

Les Olympiades de la biodiversité est un dispositif financé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (ci-après désignée Agence de l'eau).

Afin de bénéficier de ce dispositif, notamment pour la plantation de haies, il convient de signer une convention avec la CCSB fixant les modalités de gestion pour la plantation et l'entretien de haies sur les terrains appartenant à la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de ce projet de convention et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour la plantation et l'entretien de haies dans le cadre des olympiades de la biodiversité (voir PJ)
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents se rapportant à cette mission.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Villefranche-sur- Saône.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Jacky MENICHON



Le secrétaire,
Florent BARBAFIERI

